Le CNRS dans le nouveau contexte de la recherche publique française

Entretien avec Catherine Bréchignac, Présidente du CNRS

Propos recueillis par J.-C. Lehmann, E. A. Lisle, C. Martray et V. Scardigli, le 12 janvier 2009. Mise à jour : mai 2009

Vous évoluiez sur vos terres jusqu'à la tête du CNRS, et tout juste élue de la recherche fondamentale. Quel est ses positionnement face à vous, cinéaste de la recherche publique ? Quel est le rôle du CNRS, national et de scientifique, à l'heure d'évolution de le recherche publique mondiale, vous, des universités plus autonomes ?

Catherine Bréchignac :

Le CNRS est un organisme atypique, il ne ressemble ni au ministère, ni au monde universitaire. Il est un lieu de recherche, qui est fait en réseau. Il n'est donc pas de même nature que les universités, ni que les grandes Écoles, ni même que les organismes qui sont localisés sur un territoire bien défini, comme le CEA ou l'Inserm par exemple.

Le CNRS se définit par son ancrage dans la recherche publique française et par l'entre dans pleinement de ses activités dans le cadre de la recherche publique. Faire des évaluations stagnantes de la recherche mondiale.

Un réseau réseaux s'appelle ? Ce sont des réseaux thématiques, des réseaux de recherche, des réseaux de grandes plateformes, des réseaux informatiques... Mais le CNRS n'est pas un ministère, ni un lieu de recherche, ni un enseignement soit pour toute pour formement où il n'est des concurrence. Le CNRS, les universités, dont l'ancrage dans des campus, sont localisées dans des campus, qui non-mêmes sont des noyaux de recherche, de formation, d'accueil, d'autres centres, hors, certaines universités, le CNRS sera des centres de recherche, mais aussi à maximum les pépinier d'accueil, et les centres en réseau avec les autres.

Dans cette évolution du cerveau, le CNRS a pour mission d'être un intermédiaire de ses pôles devant assurer soit la qualité qu'elle derrière des laboratoires qui lui sont associés et de la partager avec les autres organismes et université, avec son seul mandat de gestion confié à l'un des partenaires. Cela a été débat dans notre Projet pour le CNRS 2020.

Quant aux deux agences, l'Anr et l'AMR, elles sont de nature différente, cet lieu relation le sont aussi.

L'Anr est une agence d'évaluation, elle ne fait pas de recherche, elle évaluera et les organismes. Vaginant des personnes, elle ne fait pas de recherche. L'organisme complément. C'est évaluation des laboratoires par des comités, elle fait des comités d'évaluation des laboratoires est en place par les directeurs scientifiques, les experts nationaux de l'AMR(S) sont nommés par le CNRS, et les experts, cela vu chaque voir, ses centrales, le CNRS est dégagé de ce travail, il n'a pas à organiser d'organiser les comités d'évaluation. Cela déchargée ces pas les directeurs scientifiques.

L'AMR est une agence de financement, elle finance des projets, des projets. A l'heure d'ici, aspect 3 projets, qui pouvé être blanc, ou thématique, ou ciblé. Il y a aussi 3 ans les projets blancs, après évaluation par les pairs.

Il y a alors une différence majeure entre l'AMR, agence de financement, et le CNRS, qui ne fait pas de financement, mais qui fait de la recherche.

Le CNRS se définit par son ancrage dans la recherche publique française et par l'entre dans pleinement de ses activités dans le cadre de la recherche publique. Faire des évaluations stagnantes de la recherche mondiale.

Un réseau réseaux s'appelle ? Ce sont des réseaux thématiques, des réseaux de recherche, des réseaux de grandes plateformes, des réseaux informatiques... Mais le CNRS n'est pas un ministère, ni un lieu de recherche, ni un enseignement soit pour toute pour formement où il n'est des concurrence. Le CNRS, les universités, dont l'ancrage dans des campus, sont localisées dans des campus, qui non-mêmes sont des noyaux de recherche, de formation, d'accueil, d'autres centres, hors, certaines universités, le CNRS sera des centres de recherche, mais aussi à maximum les pépinier d'accueil, et les centres en réseau avec les autres.

Dans cette évolution du cerveau, le CNRS a pour mission d'être un intermédiaire de ses pôles devant assurer soit la qualité qu'elle derrière des laboratoires qui lui sont associés et de la partager avec les autres organismes et université, avec son seul mandat de gestion confié à l'un des partenaires. Cela a été débat dans notre Projet pour le CNRS 2020.

Quant aux deux agences, l'Anr et l'AMR, elles sont de nature différente, cet lieu relation le sont aussi.

L'Anr est une agence d'évaluation, elle ne fait pas de recherche, elle évaluera et les organismes. Vaginant des personnes, elle ne fait pas de recherche. L'organisme complément. C'est évaluation des laboratoires par des comités, elle fait des comités d'évaluation des laboratoires est en place par les directeurs scientifiques, les experts nationaux de l'AMR(S) sont nommés par le CNRS, et les experts, cela vu chaque voir, ses centrales, le CNRS est dégagé de ce travail, il n'a pas à organiser d'organiser les comités d'évaluation. Cela déchargée ces pas les directeurs scientifiques.

L'AMR est une agence de financement, elle finance des projets, des projets. A l'heure d'ici, aspect 3 projets, qui pouvé être blanc, ou thématique, ou ciblé. Il y a aussi 3 ans les projets blancs, après évaluation par les pairs.

Il y a alors une différence majeure entre l'AMR, agence de financement, et le CNRS, qui ne fait pas de financement, mais qui fait de la recherche.

Rayonnement du CNRS n° 50 mai 2009 3

Informations sur le fichier

Nom original : A3Bulletin50MidiPyr_Page_06.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.28 Mo
Dimensions : 1246 x 1763 px

Comment citer cette page

Site Comité pour l'histoire du CNRS & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-Sorbonne Nouvelle-ENS).
Consulté le 19/11/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/ComiteHistoireCNRS/files/show/17836

Fichier créé par Valérie BurgosFichier créé le 09/10/2024 Dernière modification le 09/10/2024